



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE
PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2017-013

PUBLIÉ LE 10 JANVIER 2017

Sommaire

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2017-01-10-001 - Arrêté de délégation de signature de Monsieur Pascal De Wilde,
Directeur des Hôpitaux Universitaires de l'Est Parisien : Saint-Antoine, Tenon, Rothschild,
Trousseau et La Roche-Guyon (6 pages)

Page 3

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris

75-2017-01-09-006 - Arrêté de subdélégation de signature pour le Centre de Services
Partagés de Paris (2 pages)

Page 10

75-2017-01-01-002 - Arrêté portant délégation de signature - Pôle de Contrôle et
d'Expertise 15ème Grenelle-Javel (2 pages)

Page 13

75-2017-01-02-025 - Arrêté portant délégation de signature - Service des Impôts des
Particuliers du 10ème arrondissement de Paris (4 pages)

Page 16

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2017-01-10-001

Arrêté de délégation de signature de Monsieur Pascal De
Wilde, Directeur des Hôpitaux Universitaires de l'Est
Parisien : Saint-Antoine, Tenon, Rothschild, Trousseau et
La Roche-Guyon

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Le directeur du groupe hospitalier : Hôpitaux Universitaires de l'Est Parisien

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté directeur n° 20122144-0001 du 1^{er} août 2012 portant nouvelle dénomination des groupes hospitaliers de l'AP-HP,

Vu les arrêtés de la Directrice générale du Centre National de Gestion (CNG) en date du 31 juillet, 1^{er} et 8 août 2012 relatifs au placement en position de détachement dans l'emploi fonctionnel des directeurs de groupes hospitaliers de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeur n° 2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013, fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du Centre de compétences et de services du système d'information "Patient",

Vu l'arrêté directeur n° 75-2016-05-09-001 du 9 mai 2016 modifiant l'arrêté directeur n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté directeur n° 75-2016-05-19-004 du 19 mai 2016 modifiant l'arrêté directeur n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Délégation générale de signature est donnée à M. Renaud PELLÉ, directeur du groupe hospitalier adjoint et par ailleurs directeur des sites Trousseau – La Roche-Guyon, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- M. Pierre-Yves ALLAIN, directeur adjoint, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (chargé de l'informatique) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et E) ;
- Mme Solenne BARAT-CLERC, directrice adjointe chargée des affaires financières et du contrôle de gestion, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des Finances) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C) ;
- Mme Geneviève CLOUARD, directrice adjointe, chargée des achats et des prestations logistiques, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des Achats et des Prestations Logistiques) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C) ;
- M. Patrick DELAMARE, coordonnateur général des soins, à l'effet de signer tous les contrats de mise à disposition d'intérimaires passés avec des sociétés d'intérim et toutes les conventions de stage et propositions d'affectations des étudiants en soins paramédicaux.
- Mme Gaïa GANS, directrice adjointe chargée des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des Ressources Humaines) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B et G) ;
- Mme Aude GOLSZTEJN, directrice adjointe, chargée de la qualité – gestion des risques et des relations avec les usagers, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction de la Qualité, de la Gestion des Risques et des relations avec les Usagers) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe F : alinéa 1 et 2) ;
- Mme Julie GRÜNDLINGER, directrice adjointe, chargée de la stratégie, des affaires médicales et de la recherche, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction de la Stratégie, des Affaires Médicales et de la Recherche) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A et G) ;
- M. Alain LE HEN, directeur adjoint, chargé des investissements et des travaux, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des Investissements et Travaux) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C) ;
- M. Stéphane LAFFON, directeur adjoint, chargé de l'organisation et des parcours des patients, à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions (Direction de l'Organisation et des Parcours des Patients) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions.
- M. Jean TOURET, directeur adjoint, chargé de mission responsable des relations internationales, à l'effet de signer tous les actes correspondants à cette fonction (responsable des relations internationales) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A).

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- Mme Marie-Pierre FEREC, directrice du site Tenon, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé ;
- Mme Françoise LIÉTARD, directrice du site Rothschild, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé ;
- M. Renaud PELLÉ, directeur des sites Trousseau – La Roche-Guyon, à l'effet de signer, pour ces sites et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé ;
- Mme Marie-Renée TOULLEC, directrice du site Saint-Antoine, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé ;

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par le directeur du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

En cas d'empêchement de M. Pierre-Yves ALLAIN, directeur adjoint chargé de l'informatique, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Pierre MERLIN-CZARNIAK, ingénieur, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Pierre-Yves ALLAIN et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et E).

En cas d'empêchement de Mme Solenne BARAT-CLERC, directrice adjointe chargée des affaires financières et du contrôle de gestion, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Pascal CUROT et Mme Joëlle SUC, attachés d'administration hospitalière principaux, M. Daniel FILSTEIN, Mme Nadège LAISMAN et M. Cédric RABERIN, attachés d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes correspondant aux fonctions de Mme Solenne BARAT-CLERC, et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C).

En cas d'empêchement de Mme Geneviève CLOUARD, directrice adjointe chargée des achats et des prestations logistiques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Jean-Paul COUBARD, ingénieur en chef, Mme Maryse SEINTURIER et Mme Annie CHARRIER, attachées d'administration hospitalière principales, Mme Cécile MARCHAL et Mme Sophie ISCH, attachées d'administration hospitalière, Mme Valérie PELLÉ, adjointe des cadres hospitaliers, M. Fabrice BENIN, M. Emmanuel CLAUDIN, Mme Lydie MAUDIEU, Mme Valérie POIRIER-BURTIN,

M. Mathieu PROTEAU, techniciens supérieurs hospitaliers, M. David BORGAT, M. Frédéric FORTE, M. Daniel HAYOT M. Yann LAZARDEUX et M. Jean-Philippe NEUVIALE, techniciens hospitaliers, M. Philippe VERDIER, maître ouvrier, Mme Véronique HOANG, adjointe administrative, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Geneviève CLOUARD et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C).

En cas d'empêchement de M. Patrick DELAMARE, coordonnateur général des soins, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Caroline PICHON, coordonnatrice générale des soins, Mme Pascale FRAISSE et Mme Brigitte PLAGÈS, directrices des soins, à l'effet de signer tous les contrats de mise à disposition d'intérimaires passés avec des sociétés d'intérim et toutes les conventions de stage et propositions d'affectations des étudiants en soins paramédicaux.

En cas d'empêchement de Mme Gaïa GANS, directrice adjointe chargée des ressources humaines, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Hélène FAUSSER, directrice adjointe, Mme Christine CRESPO, Mme Sylvie FELDEN, Mme Solène LAMBERT et M. Philippe RENAUD, attachés d'administration hospitalière, M. Bruno BISIAUX, adjoint des cadres hospitaliers, Mme Marion NEVEU, chargée de missions, Mme Naïma BOUKELLAL, cadre de santé, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Gaïa GANS et uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B et G).

En cas d'empêchement de Mme Aude GOLDSZTEJN, directrice adjointe chargée de la qualité – gestion des risques et des relations avec les usagers, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Lionel VIGOURT, chargé de missions, Mme Valérie DROUVOT, cadre de santé, Mme Dunia MUTABESHA-SCHITTULLI, ingénieure qualité, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Aude GOLDSZTEJN et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe F : alinéa 1 et 2).

En cas d'empêchement de Mme Julie GRÜNDLINGER, directrice adjointe chargée de la stratégie, des affaires médicales et de la recherche, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Julia SAUTEREY et Mme Anne VERGEAU, chargées de mission (paragraphe A et G), Mme Stéphanie THERY, attachée d'administration hospitalière, Mme Navida SYED, adjointe des cadres hospitaliers (paragraphe G alinéas : 1, 2, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24 et 25), Mme Anne GLANARD, attachée d'administration hospitalière (paragraphe G alinéas : 4, 5 et 6), à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Julie GRÜNDLINGER et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A et G) de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé.

En cas d'empêchement de M. Alain LE HEN, directeur adjoint chargé des investissements et des travaux, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Christophe DARRET, M. Jean-Christophe HONART, Mme Fanny LASSERRE et M. Arnaud VOGT, ingénieurs, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Alain LE HEN et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C).

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de Mme Marie-Pierre FEREC, directrice du site Tenon, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Pascale FRAISSE, directrice des soins, M. Sabri LOKMANE, technicien supérieur hospitalier, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marie-Pierre FEREC a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Tenon.

En cas d'empêchement de Mme Françoise LIÉTARD, directrice du site Rothschild, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Brigitte PLAGÈS, directrice des soins, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Françoise LIÉTARD a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site de Rothschild.

En cas d'empêchement de M. Renaud PELLÉ, directeur des sites Trousseau – La Roche-Guyon, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Geneviève CLOUARD et Mme Françoise LIÉTARD, directrices adjointes, M. Yves DUQUENNE, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Renaud PELLÉ a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur des sites Trousseau – La Roche-Guyon.
- Mme Sandy THERON, cadre socio-éducatif, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Renaud PELLÉ a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site La Roche-Guyon.

En cas d'empêchement de Mme Marie-Renée TOULLEC, directrice du site Saint-Antoine, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Gaïa GANS et M. Stéphane LAFFON, directeurs adjoints, Mme Caroline PICHON, coordonnatrice générale des soins, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marie-Renée TOULLEC a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Saint-Antoine.

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé (donnant délégation permanente de signature aux directeurs des groupes hospitaliers, de pôles d'intérêt commun et à la directrice du siège), pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

- l'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés aux articles 2 à 5 du présent arrêté ;

Site Saint-Antoine :

Mme Catherine MACRI et M. Stéphane AUBERT, Directeurs au Siège mentionnés sur l'annexe 2 de l'arrêté directeur n° 75-2016-07-22-001 fixant la liste nominative des directeurs chargés de la garde administrative dans un groupe hospitalier, hôpital ne relevant pas d'un groupe hospitalier ou au Siège, sans y être affectés pour leurs fonctions principales.

M. Pierre-Yves ALLAIN, Mme Gaïa GANS et M. Stéphane LAFFON, directeurs adjoints, M. Patrick DELAMARE et Mme Caroline PICHON, coordonnateurs généraux des soins, Mme Ellen HERVE, directrice

IFSI, Mme Marie-Caroline DUGUEY, M. Arnaud VOGT et M. Laurent MINET, ingénieurs, M. Franck FANTIN, ingénieur en organisation, Mme Hélène CLAVERIE, Mme Christine CRESPO, Mme Nadège LAISMAN et Mme Maryse SEINTURIER, attachées d'administration hospitalière.

Sites Rothschild - Trousseau :

Mme Dominique LELIÈVRE, directrice au Siège mentionnée sur l'arrêté directorial n° 75-2016-07-22-001 fixant la liste nominative des directeurs chargés de la garde administrative dans un groupe hospitalier, hôpital ne relevant pas d'un groupe hospitalier ou au Siège, sans y être affectés pour leurs fonctions principales.

Mme Solenne BARAT-CLERC, Mme Geneviève CLOUARD, Mme Hélène FAUSSER, Mme Aude GOLDSZTEJN et Mme Françoise LIÉTARD, directrices adjointes, Mme Brigitte PLAGÈS, directrice des soins, Mme Annie CHARRIER, Mme Solène LAMBERT, Mme Cécile MARCHAL et M. Philippe RENAUD, attachés d'administration hospitalière, M. Franck DAO, adjoint des cadres hospitaliers, Mme Sophia SEBILLE, cadre de santé, Mme Véronique CUVELIER-FLORIAT, ingénieur en organisation, M. Pascal PORET, technicien supérieur hospitalier.

Site La Roche-Guyon :

M. Gilles MACRE, adjoint des cadres hospitaliers, Mme Sandy THERON, cadre socio-éducatif, M. Etienne GUILLUY, cadre supérieur de santé, Mme Agnès MAIRE et Mme Odile RIVAT, cadres de santé.

Site Tenon :

M. Bernard BOCQUILLION, Mme Floriane de DAELSEN et M. Charles MORVAN, directeurs au Siège, mentionnés sur l'arrêté directorial n° 75-2016-07-22-001 fixant la liste nominative des directeurs chargés de la garde administrative dans un groupe hospitalier, hôpital ne relevant pas d'un groupe hospitalier ou au Siège, sans y être affectés pour leurs fonctions principales.

Mme Julie GRÜNDLINGER et M. Jean TOURET, directeurs adjoints, Mme Pascale FRAISSE, directrice des soins, M. Alain LE HEN, ingénieur général, M. André GUISTI, ingénieur principal, Mme Fanny LASSERRE et Mme Sophie SEGARD, ingénieurs biomédicaux, Mme Joëlle SUC, attachée d'administration hospitalière principale, M. Christian DENISE et M. Daniel FILSTEIN, attachés d'administration hospitalière, Mme Martine MECHICHE, cadre de santé.

ARTICLE 7 :

L'arrêté de délégation de signature n° 75-2016-12-23-001 du 23 décembre 2016 est abrogé.

ARTICLE 8 :

Le directeur des Hôpitaux Universitaires de l'Est Parisien est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 10 janvier 2017



Pascal DE WILDE

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2017-01-09-006

Arrêté de subdélégation de signature pour le Centre de
Services Partagés de Paris



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

ARRETE DE SUBDELEGATION DE SIGNATURE
POUR LE CENTRE DE SERVICES PARTAGES DE PARIS

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 5 mars 2015 portant nomination de M. Jean-François CARENCO, Préfet de la région Ile-de-France ;

Vu la notification du 1^{er} septembre 2014 portant nomination de Mme Sylvie GUILLOUET, administratrice générale des Finances publiques, et l'affectant à la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-344-0012 du 10 décembre 2015 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de Mme Sylvie GUILLOUET, administratrice générale des Finances publiques, directrice du pôle Pilotage et Ressources de la Direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu le contrat de service et les conventions de délégations de gestion conclues avec les services prescripteurs qui dépendent du centre de services partagés de Paris pour les actes de gestion et d'ordonnancement de leurs dépenses et de leurs recettes ;

ARRETE :

les subdélégations de signature au profit des agents du centre de services partagés de Paris conformément aux habilitations dont ils sont titulaires :

En matière de validation de dépenses : Emmanuelle CREUZET, Alice AUBRY, Monique COUBRAY, Suzel NEVEUX, Bruno PUTEANUS, Pierre SYKAS, Béatrice OWEDYK, Laurent PONSOT, Cressie BALZINC, Vanissa DAVID.

En matière de certification du service fait :

Emmanuelle CREUZET, Alice AUBRY, Charles AURRAIE, Cressie BALZINC, Maya BELAID, Joël CECILE, Monique COUBRAY, Vanissa DAVID, Matthieu FOLLI, Lionel MAKANAKI, André MOREL, Suzel NEVEUX, Béatrice OWEDYK, Régis PINAULT, Laurent PONSOT, Bruno PUTEANUS, Martine ROUSSEL, Jocelyn SAINT-LOUIS, Pierre SYKAS, Sandrine SYLVESTRE, Diane YABRE, Arnaud GUILLOTTEL, José PONS, Marie Hélène MARTIN, Aurelie SAGAN.

En matière de validation de gestion d'actifs :

Emmanuelle CREUZET, Alice AUBRY, Suzel NEVEUX, Bruno PUTEANUS, Pierre SYKAS,

En matière de validation de recettes non fiscales :

Emmanuelle CREUZET, Alice AUBRY, Monique COUBRAY, Béatrice OWEDYK, Laurent PONSOT, Cressie BALZINC, Vanissa DAVID.

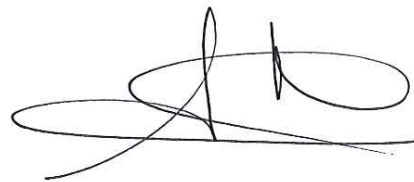
En matière de travaux de fin de gestion :

Suzel NEVEUX, Bruno PUTEANUS, Jocelyn SAINT-LOUIS, Pierre SYKAS, Cressie BALZINC, Matthieu FOLLI

M. Philippe GABRIAGUES, administrateur des Finances publiques, adjoint au responsable du pôle Pilotage et Ressources, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 9 janvier 2017

L'administratrice générale des Finances publiques,
Directrice du Pôle Pilotage et Ressources



Sylvie GUILLOUET

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2017-01-01-002

Arrêté portant délégation de signature - Pôle de Contrôle et
d'Expertise 15ème Grenelle-Javel

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôles de gestion fiscale
Pôle de contrôle et d'expertise 15^{ème} Grenelle-Javel
13/15 rue du Général Beuret - 75015 Paris

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

La responsable du Pôle de Contrôle et d'Expertise 15^{ème} Grenelle-Javel ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans les tableaux ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans les tableaux ci-dessous ;

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Nom prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme CLEMENT Blandine	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Mme DUHAMEL-PAILLAS Séverine	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Mme MARSEILLE Anne	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Mme NIEGO Françoise	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Nom prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
M. DELGADO Alain	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme KUNKELA Évelyne	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. RAVOT Philippe	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme CORNIC Marine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1^{er} janvier 2017

La responsable du Pôle de Contrôle et d'Expertise

Isabelle HOURY



Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2017-01-02-025

Arrêté portant délégation de signature - Service des Impôts
des Particuliers du 10ème arrondissement de Paris



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE DE FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS

POLES DE GESTION FISCALE

Service des Impôts des Particuliers de Paris 10^{ème}
5 Cité Paradis
75475 PARIS cedex 10

DELEGATION DE SIGNATURE

Le comptable, Monsieur Alain ROCHE, responsable du service des impôts des particuliers (S.I.P.) de PARIS 10^{ème} :

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 des son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L.247, L.257 A et R*247-4 et suivants ;

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16.

Arrête

Article 1^{er}.

Délégation est donnée à Monsieur Gilles COLLIN, inspecteur divisionnaire des finances publiques, à l'effet de signer :

- 1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale ou d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
 - a) les avis de mise en recouvrement ;
 - b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
 - c) tous actes d'administration et de gestion du service.


MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Article 2 .

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie A désignés ci-après :

Mme Michèle COME	Mme Camille GOMEZ	Mme Maryse MAYOUX
------------------	-------------------	-------------------

M. Hector REBOLLO MEANA CASTELLANOS

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Mme Kullik AYDINAK	Mme Nadia AIT BRAHAME	M. Olivier CAPDEGELLE
M. Jean-Luc MARTIN	Mme Sandrine NOVAULT	Mme Chantal TIRABASSI

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

M. Fabrice BOUTROU	M. Youssaf CHAALAL	M. Alexandre COTTE
Cédric COURTIN	M. Samir ELAABBAOUI ;	M. Khalid ERRAHMANI
Mme Julie FELIX	Mme Corinne GALEOTTI	Mme Delphine GALEWSKI
M. Sylvain GOISMIER	Mme Hajnalka GHOUTI	M. Mohamed LAIDOUNI
M. Serge LE NORMAND	Mme Élodie MIGNOT	M. Jacques NEDELLEC
Mme Vanessa TECHER	Mme Laurence VIGNAIS	

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
Mme Michèle COME	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
Mme Camille GOMEZ	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
Mme Maryse MAYOUX	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
M. Hector REBOLLO MEANA CASTELLANOS	Inspecteur des finances publiques	15 000 €
Mme Nadia AIT BRAHAM	Contrôleuse des finances publiques	5 000 €
Mme Yvelise BESSE	Contrôleuse principale des finances publiques	5 000 €
Mme Agnès FAISANT	Contrôleuse des finances publiques	5 000 €
Mme Nathalie FILLATRE	Contrôleuse des finances publiques	5 000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
Mme Maryse GEA	Contrôleuse principale des finances publiques	5 000 €
Mme Karen KOSCHIG	Contrôleuse des finances publiques	5 000 €
Mme Françoise LAURENS	Contrôleuse des finances publiques	5 000 €
M. Laurent LE POGAM	Contrôleur principal des finances publiques	5 000 €
M. William LOBATO DE FARIA	Contrôleur des finances publiques	5 000 €
Mme Pascale MORIN-SALLES	Contrôleuse principale des finances publiques	5 000 €
Mme Irène MOULOUNGUI	Contrôleuse des finances publiques	5 000 €
M. Bruno PIERSON	Contrôleur principal des finances publiques	5 000 €
Mme Delphine SINNA	Contrôleuse des finances publiques	5 000 €
M. Simon BURY	Agent des finances publiques	2 000 €
M. Philippe JACQUOT	Agent principal des finances publiques	2 000 €
Mme Laure JEROME	Agente des finances publiques	2 000 €
M. Jean TRUSKOWSKI	Agent principal des finances publiques	2 000 €
Mme Azia PETIT	Agente des finances publiques	2 000 €
Mme Lucie WARAMBOURG	Agente des finances publiques	2 000 €
M. David WAROQUET	Agent des finances publiques	2 000 €

Article 4 (accueil du SIP Paris 10^{ème})

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme Michèle COME	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	-
Mme Camille GOMEZ	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	-
Mme Maryse MAYOUX	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	-
M. Hector REBOLLO MEANA CASTELLANOS	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	-
Mme Kullik AYDINAK	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	-
Mme Nadia AIT BRAHAM	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	-
M. Olivier CAPDEGELLE	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	-
M. Jean-Luc MARTIN	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	-
Mme Sandrine NOVAULT	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	-
Mme Chantal TIRABASSI	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	-
M. Fabrice BOUTROU	Agent des finances publiques	2 000 €	-
Mme Josiane CHAABAN	Agente principale des finances publiques	2 000 €	-
M. Yousaf CHAALAL	Agent des finances publiques	2 000 €	-
M. Alexandre COTTE	Agent des finances publiques	2 000 €	-
M. Cédric COURTIN	Agent des finances publiques	2 000 €	-
M. Samir EL AABBAOUI	Agent des finances publiques	2 000 €	-
M. Khalid ERRAHMANI	Agent des finances publiques	2 000 €	-

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme Julie FELIX	Agente des finances publiques	2 000 €	-
Mme Corinne GALEOTTI	Agente principale des finances publiques	2 000 €	-
Mme Delphine GALEWSKI	Agente des finances publiques	2 000 €	-
M. Sylvain GOISMIER	Agent des finances publiques	2 000 €	-
M. Mohamed LAIDOUNI	Agent des finances publiques	2 000 €	-
M. Serge LE NORMAND	Agent principal des finances publiques	2 000 €	-
Mme Elodie MIGNOT	Agente principale des finances publiques	2 000 €	-
M. Jacques NEDELLEC	Agent des finances publiques	2 000 €	-
Mme Vanessa TECHER	Agente principale des finances publiques	2 000 €	-
Mme Laurence VIGNAIS	Agente principale des finances publiques	2 000 €	-

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

À Paris le 2 janvier 2017

Le Comptable,
Responsable de service des impôts des particuliers

Alain ROCHE

